

## F005 Mobilisation pour assurer durablement la ressource en eau

**Programmation**

<b>Périmètre</b>
EPT Grand-Orly Seine Bièvre
<b>Exigence</b>
Action transversale à toutes les exigences
<b>Objectifs</b>
<p>L'eau constitue une ressource rare qui est encore trop pensée de façon segmentée : eau potable, gestion de l'eau de pluie et du ruissellement, assainissement, maintien de la biodiversité, îlot de fraîcheur. Afin de mieux appréhender son cycle global, cette ressource doit être pensée de façon systémique dans l'espace urbain. L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre s'engage dans une gestion prospective de la ressource en eau, à l'aide d'une diversité d'actions et en développant de nouvelles pratiques plus vertueuses.</p>
<b>Description de l'action</b>
<p><u>Elaboration d'un schéma directeur d'assainissement territorial (SDAT) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• compiler les documents ou études existantes (consommation eau, plan local d'urbanisme, données géotechniques, topographiques, hydrogéologiques...) pouvant aider à l'établissement du diagnostic permanent d'assainissement ;</li> <li>• rencontrer les services de la direction de l'assainissement et de l'environnement (DSEA) du Conseil départemental du Val-de-Marne afin de synthétiser les problèmes et définir le niveau d'interface dans le cadre de l'étude compte tenu des niveaux de rejet. L'élaboration du diagnostic permanent se fera en partenariat avec la DSEA via une convention. La DSEA sera associée à toutes les étapes ;</li> <li>• localiser les points de rejet au milieu naturel et les investigations éventuelles à mener ;</li> <li>• proposer un découpage des bassins versants EU et EP du territoire en vue de la définition des campagnes de mesure et des investigations associées à mener ;</li> <li>• analyser les ITV réalisées sur les réseaux d'assainissement afin de définir les travaux à réaliser en première urgence ;</li> <li>• vérifier le fonctionnement des équipements et ouvrages annexes, et établir des fiches de synthèse spécifiques par ouvrage ;</li> <li>• synthétiser les travaux réalisés sur les réseaux d'assainissement sur un pas de temps à définir avec la maîtrise d'ouvrage ;</li> <li>• contractualiser avec les communes sur des objectifs précis (exemple : l'entretien du réseau).</li> </ul> <p><u>Ré-adhésion et partenariat avec les différents syndicats eau, assainissement et rivière :</u></p> <p>L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre est titulaire depuis le 1er janvier 2016 des compétences eau et assainissement pour les territoires des quatre anciens établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) préexistant en 2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la Communauté d'agglomération Les Portes de l'Essonne ;</li> <li>• la Communauté d'agglomération Les Lacs de l'Essonne ;</li> <li>• la Communauté d'agglomération du Val de Bièvre ;</li> <li>• la Communauté d'agglomération Seine-Amont.</li> </ul> <p>Ainsi que les huit villes non rattachées à un EPCI préexistant : Ablon-sur-Seine, Chevilly-Larue, Orly, Rungis, Thiais, Valenton, Villeneuve-le-Roi et Villeneuve-Saint-Georges.</p> <p>Au sein de ce territoire, les compétences eau et assainissement étaient auparavant exercées soit par des communautés d'agglomération (CAVB et CALPE), soit directement par les communes qui avaient conservé cette compétence ou par des syndicats qui disposaient de la compétence (SyAGE, SEDIF, etc.).</p> <p>Dans le contexte de réorganisation territoriale qui intervient depuis l'année 2016, et afin de répondre au mieux à l'enjeu de continuité du service public, les modes de gestion et la répartition des compétences entre les villes ou ex-EPCI et syndicats ont été maintenus.</p>

Ainsi, L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre est adhérent aux syndicats listés ci-dessous :

- Syndicat des Eaux D'Ile-de-France (SEDIF) pour le service public de l'eau potable ;
- Syndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du Bassin versant de l'Yerres (SyAGE) pour la collecte et le transport des eaux usées sur les communes de Valenton, Villeneuve-le-Roi et Villeneuve-Saint-Georges ;
- Syndicat de l'Orge (SIVOA) et Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette (SIAHVY) pour le transport des eaux usées sur la partie essonnoise.

Le transport des eaux usées sur les communes du Val-de-Marne est historiquement assuré par la DSEA du Val de Marne et le traitement des eaux usées de l'ensemble des communes par le Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP).

Une réflexion exploratoire autour d'une régie publique de l'eau est par ailleurs engagée sur une partie du territoire.

### Etude partenariale de l'impact du système de collecte sur la masse d'eau Bièvre :

Élaboration d'une étude complète des apports de la Bièvre en temps sec et en temps de pluie intitulée « étude des déversements et de la qualité de la Bièvre ». Cette étude vise la réalisation d'un état des lieux « bibliographique » permettant la compréhension du fonctionnement des ouvrages et nœuds complexes des réseaux impactant la qualité du cours d'eau.

Les phases suivantes qui permettront la finalisation de l'étude Bièvre comprendront :

- une étude complémentaire « de terrain » sur les déversoirs alimentant la Bièvre par temps de pluie ;
- un programme d'actions visant à maîtriser la qualité globale du cours d'eau en fixant les consignes de gestion et les seuils des déversoirs d'orage vers la Bièvre tout en intégrant la sûreté de fonctionnement des réseaux d'assainissement déversant.

### **Pilotage**

L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre lanceur de la réflexion avec les communes

Compétence assainissement : EPT Grand-Orly Seine Bièvre, Départements, SIAAP (étude partenariale de l'impact du système de collecte sur la masse d'eau Bièvre)

### **Partenaires**

Départements du Val-de-Marne et de l'Essonne

Ville de Paris

Syndicats eau, assainissement et rivière

Agence de l'Eau dans le cadre des obligations du 11<sup>ème</sup> Programme pour l'obtention de subventions (et rôle de financeur)

### **Temporalité**

Court terme :

- étude partenariale de l'impact du système de collecte sur la masse d'eau Bièvre : la transmission des résultats à l'Agence de l'Eau Seine Normandie et aux services de l'Etat doit être faite au plus tard le 30 juin 2021 ;
- ré-adhésion et partenariat avec les différents syndicats eau, assainissement et rivière.

Moyen terme :

- élaboration d'un schéma directeur d'assainissement territorial (SDAT).

### **Action en lien**

F008 : Elaboration du plan local d'urbanisme intercommunal